

# Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil d'administration (93<sup>e</sup> séance)  
Le lundi 27 septembre 2021 à 18h30  
Vidéoconférence sous la présidence de M. Jacques Perreault

---

<b>Présents :</b> Mme Julie Boudreau Mme Mélissa Djadi Mme Esther Fournier Mme Thérèse Joly Mme Suzanne Lepage M. Renald Magny (jusqu'au point 10) M. Ronald Nicol M. Jacques Perreault, président Mme Maryse Poupart Mme Ghislaine Prata Dr Harry Max Prochette M. Normand Rivest Mme Lucie Tremblay	<b>Absents :</b> Mme Solange Dubé Mme Geneviève Gagné Dr Simon Kouz M. Marcel Lanctôt
	<b>Invités :</b> M. Philippe Ethier, PDGA Dre Lynda Thibeault (point 8) Mme Chantal Garneau (points 15-16-17) Mme Marie-Pierre Girard (point 11) Me Jean-François Lambert (point 11) M. Stéphane Mercier (point 17) M. Pierre Hamel, M. André Beaulieu, M. Yves Lapensée et Mme Émilie Aubut, CUCI (point 9)
	<b>Secrétaire- rédactrice :</b> Suzanne Pouliot, conseillère-cadre à la direction générale

---

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président constate le quorum et ouvre la réunion. Il est 18h35.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

IL EST :

### **Résolution CA CISSSLAN-2021/09-178**

PROPOSÉ PAR : Mme Lucie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Renald Magny

« D'adopter l'ordre du jour comme il a été présenté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

## 4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

### **4.1 Séance extraordinaire du 8 juin 2021**

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

### **Résolution CA CISSSLAN-2021/09-179**

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest  
APPUYÉ PAR : Mme Thérèse Joly

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 8 juin 2021 comme il a été présenté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2 Séance ordinaire du 15 juin 2021**

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

##### **Résolution CA CISSSLAN-2021/09-180**

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest  
APPUYÉ PAR : Mme Suzanne Lepage

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 juin 2021 comme il a été présenté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **4.3 Séance extraordinaire du 30 juin 2021**

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

##### **Résolution CA CISSSLAN-2021/09-181**

PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Joly  
APPUYÉ PAR : M. Renald Magny

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 30 juin 2021 comme il a été présenté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **4.4 Séance extraordinaire du 12 juillet 2021**

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

##### **Résolution CA CISSSLAN-2021/09-182**

PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Joly  
APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2021 comme il a été présenté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **4.5 Séance extraordinaire du 25 août 2021**

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

##### **Résolution CA CISSSLAN-2021/09-183**

PROPOSÉ PAR : Mme Ghislaine Prata  
APPUYÉ PAR : Mme Esther Fournier

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 25 août 2021 comme il a été présenté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 5. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

- Règlement sur la divulgation de l'information nécessaire et les mesures de soutien à un usager à la suite d'un accident et politique sur la gestion des événements impliquant un coroner : les projets soumis en avis de motion à la séance du 15 juin dernier seront analysés par le comité de gouvernance et d'éthique lors de la rencontre prévue le 13 octobre prochain, pour une recommandation à la séance ordinaire du conseil d'administration du 15 novembre.
- Nominations par le CA :
  - Lors de la séance du CA du 30 juin dernier, M. Stéphane Groleau a été nommé à titre de directeur de l'approvisionnement et de la logistique.
  - À la séance du CA du 25 août dernier, M. Martin Bordeleau a été nommé au poste de directeur adjoint – Opérations et expérience client à la DRILLL.

## 6. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée par le public.

## 7. INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

- À la suite du départ à la retraite de Mme Ginette Parisé (membre désignée CII), le comité exécutif du CII a été sollicité afin de proposer une candidature pour combler le poste laissé vacant au conseil d'administration. Le dossier suit son cours.
- Comme le prévoit la circulaire ministérielle, le conseil d'administration a adopté, en séance non publique, le rapport annuel 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services. Sa diffusion se fera après son dépôt par le ministre à l'Assemblée nationale du Québec. Celui-ci sera également présenté dans le cadre de la séance publique annuelle d'information.
- Le conseil a procédé à la nomination des membres des comités du conseil pour la prochaine année, soit : comité de vérification, comité de vigilance et de la qualité, comité de gouvernance et d'éthique, comité des ressources humaines et comité d'évaluation des mesures disciplinaires.
- Une équipe de l'urgence du CHDL est allée visiter la communauté de Manawan le 9 septembre dernier. Cette visite fut très appréciée, autant par les membres de l'équipe que par la communauté.
- La présidente-directrice générale, le président-directeur général adjoint, de même que l'adjoint à la PDG ont été invités au pow wow qui avait lieu le 18 septembre dernier. Ce fut une très belle expérience et un accueil chaleureux leur a été réservé.
- Le mardi 28 septembre 2021 aura lieu une cérémonie commémorative pour souligner le premier anniversaire du décès de Mme Joyce Echaquan. Ont été invités à la cérémonie : les membres du conseil d'administration et du comité de direction, des représentants syndicaux et médicaux, de même que des représentants du GMF du Nord et de l'urgence du CHDL. Le président du CUCI ainsi que la présidente du comité des usagers du Nord ont également été invités à prendre part à cet événement. Le nombre de places étant limitées, seules les personnes invitées qui auront confirmé leur présence seront admises à cette cérémonie.
- Un rapport a été produit à la suite de la visite à l'urgence de l'hôpital Pierre-Le Gardeur des équipes STAT (soutien-transformation-accès-terrain) du MSSS en avril dernier. Les recommandations émises feront l'objet d'un suivi au conseil d'administration. Par ailleurs, une deuxième visite de l'équipe du MSSS est prévue en novembre.

- À compter du 15 octobre prochain, le personnel aura l'obligation d'être adéquatement protégé contre la COVID-19. Les gestionnaires sont en action pour la mise en place d'un plan afin d'éviter les bris de service.
- La présidente-directrice générale et le président du CA ont participé à la pelletée de terre officielle de la Maison des aînés de Repentigny, le vendredi 17 septembre dernier.
- Une visite du Docteur Lionel Carmant a eu lieu le lundi 20 septembre 2021. Le ministre a pu échanger, en présence de la présidente-directrice générale, avec les équipes santé mentale, DPJ, DI-TSA-DP, santé publique ainsi que l'informatique.
- Le processus de sélection pour le poste de DSP, le poste de directeur général adjoint, de même que celui de commissaire adjoint aux plaintes et à la qualité des services offerts aux communautés autochtones se poursuivent.
- Le bilan des DPJ-DP 2020-2021 a été déposé le 23 septembre dernier.
- Le CISSS de Lanaudière accueillera les visiteurs d'Agrément Canada du 27 mars au 1er avril 2022. Cette visite touchera plus spécifiquement les services généraux, les services de santé physique (milieu hospitalier et cliniques externes) ainsi que la télésanté.
- Le conseil d'administration et la présidente-directrice générale tiennent à remercier tout le personnel pour leur engagement, de même que le professionnalisme et les efforts soutenus malgré la situation difficile de pénurie de main-d'œuvre. Le président souligne notamment les urgences qui sont restées ouvertes durant la période estivale, la reprise des activités au niveau des services de première ligne et les objectifs de vaccination qui sont atteints. On salue le travail des équipes qui sont au rendez-vous quotidiennement pour assurer les services à la population.

## 8. SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

### **8.1 Présentation de la situation épidémiologique dans Lanaudière**

Le président invite Dre Lynda Thibeault, directrice de santé publique, à présenter l'état de situation de la COVID dans la région en date du 27 septembre 2021.

### **8.2 État de situation sur la vaccination populationnelle**

M. Philippe Ethier, PDGA, présente un état de situation sur la vaccination populationnelle et répond aux questions des membres.

## 9. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020-2021 DU CUCI : PRÉSENTATION

M. Pierre Hamel, président, présente et commente le rapport d'activités 2020-2021 du Comité des usagers du CISSS de Lanaudière (CUCI). Monsieur Hamel est accompagné de deux membres de l'exécutif, soit : M. André Beaulieu (comité de résidents du Sud de Lanaudière), de M. Yves Lapensée (comité des usagers du Sud de Lanaudière), ainsi que Madame Émilie Aubut, coordonnatrice du CUCI.

Le rapport d'activités du CUCI fait état de quatre enjeux majeurs, soit :

- 1) Avoir le personnel requis en tout temps dans les centres d'hébergement et les milieux de vie.
- 2) Donner des services de soins à domicile sécuritaires, de qualité et de quantité requise aux usagers qui en ont besoin.

- 3) Donner accès à un réseau de télécommunication (TV/wifi) aux usagers hébergés dans les installations du CISSS de Lanaudière.
- 4) S'assurer que les usagers qui n'ont pas de médecin de famille aient accès à un service sécuritaire et de qualité en fonction de leurs besoins.

Le président du conseil remercie les membres du CUCI pour leur présentation.

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2021/09-184**

PROPOSÉ PAR : Mme Lucie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

*« DE prendre acte du rapport annuel d'activités 2020-2021 du Comité des usagers du Centre intégré (CUCI) de santé et de services sociaux de Lanaudière;*

*DE transmettre celui-ci au ministère de la Santé et des Services sociaux;*

*DE mandater la présidente-directrice générale pour procéder à l'analyse des recommandations et à mettre en place les actions nécessaires afin d'améliorer la satisfaction des usagers;*

*DE présenter un suivi des travaux au conseil d'administration. »*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 10. COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ : RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Renald Magny, président du comité de vigilance et de la qualité, présente un résumé des principaux dossiers abordés lors de la rencontre du 20 septembre 2021.

### 11. RAPPORT ANNUEL 2020-2021 DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (CÉR) DU CISSS DE LANAUDIÈRE

Le président du conseil invite Me Jean-François Lambert, président du comité d'éthique de la recherche par intérim, à présenter le rapport annuel 2020-2021. Il est accompagné de Mme Marie-Pierre Girard, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche.

Au cours de l'année 2020-2021 :

- Le CÉR n'a évalué aucun nouveau projet de recherche;
- 16 nouveaux projets ont été approuvés par des CÉR évaluateurs externes au CISSS de Lanaudière;
- Le CÉR a fait le suivi de 22 demandes dans le cadre des suivis continus des recherches en cours au CISSS de Lanaudière.

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière d'éthique à la recherche;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vigilance et de la qualité;

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2021/09-185**

PROPOSÉ PAR : Mme Ghislaine Prata

APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

*« DE prendre acte du rapport annuel 2020-2021 du comité d'éthique de la recherche du CISSS de Lanaudière ».*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**12. RAPPORT DE MISE SOUS GARDE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2020 AU 31 MARS 2021**

Me Marie-Claude Boutin, chef du contentieux et des affaires juridiques, présente et commente le rapport de mise sous garde en établissement des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, ainsi que pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 jusqu'au 10 septembre 2021.

Le document est déposé pour information. Il a également été soumis au comité de vigilance et de la qualité le 20 septembre dernier.

**AFFAIRES MÉDICALES ET PROFESSIONNELLES**

**13. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CMDP DU 31 AOÛT 2021**

**13.1 Démissions / Congés**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP ;

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2021/09-186**

PROPOSÉ PAR : Mme Lucie Tremblay

APPUYÉ PAR : Mme Esther Fournier

*« D'accepter la démission de Docteur **Danny Afram (20125)**, **omnipraticien**, en date du 2 août 2021.*

*D'accepter la démission de Docteur **Audrey Pouliot (18260)**, **néphrologue**, en date du 7 novembre 2021.*

*D'accepter le congé de maternité de Docteure **Leila Chaer (17170)**, **ophtalmologiste**, effectif à compter du 24 juin 2021 jusqu'au 7 février 2022.*

*D'accepter le congé de maternité de Docteure **Vicky Fournier (20660)**, **anesthésiologiste**, effectif à compter du 26 mai 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2022.*

D'accepter le congé de maternité de Docteure **Amélie Jobin (19396), omnipraticienne**, effectif à compter du 10 septembre 2021 jusqu'au 10 septembre 2022.

D'accepter le congé de maternité de Docteure **Marilyn Simard-Gravel (14185), anesthésiologiste**, effectif à compter du 1 novembre 2021 jusqu'au 26 août 2022.

D'accepter le congé de maternité de Docteure **Dominique Morency (18451), chirurgienne générale**, effectif à compter 27 septembre 2021 jusqu'au 5 juin 2022.

D'accepter le congé de maternité de Docteure **Chantale Tellier (18363), psychiatre**, effectif à compter du 13 septembre 2021 jusqu'au 4 juillet 2022. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **13.2 Octroi de statuts et privilèges**

#### Nomination - Pharmacien :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

#### **Résolution CA CISSSLAN-2021/09-187**

PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Joly  
APPUYÉ PAR : Mme Lucie Tremblay

« DE nommer madame **Amélie Pelletier (040496), pharmacienne**, à titre de membre actif du CMDP au département de pharmacie du CISSS de Lanaudière - installation du Centre hospitalier De Lanaudière, à compter du 11 octobre 2021. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### Médecins :

Conformément aux recommandations du comité exécutif du CMDP, une résolution a été rédigée pour chacun des médecins concernés selon la résolution-type approuvée par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et par la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ). Les médecins en ont pris connaissance et ont confirmé leur accord quant au projet soumis.

Sur proposition de Mme Suzanne Lepage, dûment appuyée par Mme Lucie Tremblay, les résolutions suivantes sont adoptées unanimement :

<b><u>Nom du médecin</u></b>	<b><u>N° de résolution</u></b>
- BOISVERT, Mahée (20229)	CA CISSSLAN-2021/09-188
- BOUCHER, Maude (01837)	CA CISSSLAN-2021/09-189
- DESCHAMBEAULT, Julie (04102)	CA CISSSLAN-2021/09-190
- GENTILCORE, Fanny (00972)	CA CISSSLAN-2021/09-191
- LANTHIER, Hélène (01881)	CA CISSSLAN-2021/09-192
- LASALLE, Maude (01671)	CA CISSSLAN-2021/09-193
- LEMIRE, Marianne (01841)	CA CISSSLAN-2021/09-194

- |                                 |                         |
|---------------------------------|-------------------------|
| - MAILLÉ, Hélène (01492)        | CA CISSSLAN-2021/09-195 |
| - MORENCY, Charles (00853)      | CA CISSSLAN-2021/09-196 |
| - OLIVIER, Jean-Pierre (R22607) | CA CISSSLAN-2021/09-197 |

Les résolutions sont en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

### **13.3 Règlement concernant le processus d'élection, la composition, les responsabilités et la durée du mandat du comité exécutif du CMDP**

Le règlement concernant le processus d'élection, la composition, les responsabilités et la durée du mandat du comité exécutif du CMDP date de 2015. Celui-ci a été actualisé et mis à jour aux fins de la présente adoption.

CONSIDÉRANT l'adoption du *règlement concernant le processus d'élection, la composition, les responsabilités et la durée du mandat du comité exécutif du CMDP* par l'assemblée générale annuelle du CMDP le 27 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et des ressources humaines en date du 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'article 433.3 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

CONSIDÉRANT l'accord du MSSS en date du 28 juillet 2021;

IL EST :

#### **Résolution CA CISSSLAN-2021/09-198**

PROPOSÉ PAR : Docteur Harry-Max Prochette  
APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

*« D'adopter le règlement concernant le processus d'élection, la composition, les responsabilités et la durée du mandat du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de Lanaudière;*

*D'abroger le règlement concernant le processus d'élection, la composition, les responsabilités et la durée du mandat du CECMDP adopté le 17 septembre 2015. »*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'article 15 du règlement portant sur la séquence des nominations prévoit notamment que dans le cas où il y a une insuffisance de candidatures pour le poste de pharmacien, le CECMDP devra nommer un pharmacien lors de la réunion régulière suivant la fin du processus électoral.

À la suite d'un questionnement quant au processus, on confirme que cette nomination se fait après consultation du chef de département de pharmacie. Nous prenons toutefois note de cette précision pour une révision éventuelle dudit règlement afin que ce détail soit précisé au règlement.

## AFFAIRES FINANCIÈRES

### 14. COMITÉ DE VÉRIFICATION DU 13 SEPTEMBRE 2021 : RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Mme Esther Fournier, présidente du comité de vérification, présente un résumé des principaux sujets discutés lors de la rencontre du 13 septembre 2021.

### 15. RAPPORT TRIMESTRIEL AS-617 – PÉRIODE 3 POUR L'ANNÉE 2021-2022

*Présentation par Mme Chantal Garneau, directrice des ressources financières*

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre le rapport trimestriel AS-617 de la période 3 pour l'année 2021-2022 au plus tard le 23 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'obligation de faire adopter le rapport trimestriel AS-617 de la période 3 pour l'année 2021-2022 par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le MSSS permet l'adoption du rapport trimestriel AS-617 à la date ultérieure la plus proche de celle de sa transmission;

CONSIDÉRANT les obligations découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) devant être respectées par l'établissement;

CONSIDÉRANT que, selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

CONSIDÉRANT que, pour l'exercice financier 2021-2022, l'établissement présente un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations par un surplus au montant de 20 818 \$ (5 818 \$ aux activités d'exploitation et 15 000 \$ aux activités immobilières), respectant l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que, le 13 septembre 2021, le comité de vérification a procédé à l'analyse des résultats financiers et du rapport des heures travaillées de la période 3 pour l'année 2021-2022 et en recommande l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité de vérification;

IL EST :

#### **Résolution CA CISSSLAN-2021/09-199**

PROPOSÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

APPUYÉ PAR : Mme Thérèse Joly

*« D'adopter le rapport trimestriel de la période 3 pour l'année 2021-2022 du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations par un surplus au montant de 20 818 \$ (5 818 \$ aux activités d'exploitation et 15 000 \$ aux activités immobilières), respectant l'équilibre budgétaire ;*

*D'autoriser le président du conseil d'administration et le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes adoptées par le conseil d'administration. »*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**16. RÉGIME RÉTROSPECTIF DE LA COTISATION 2022 – CNESST : CHOIX DE LIMITE D'ASSURANCE PAR LÉSION**

*Présentation par Mme Chantal Garneau, directrice des ressources financières*

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière statue annuellement sur le choix de limite d'assurance par lésion de la cotisation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière identifie un membre autorisé pour l'envoi du formulaire « Attestation du choix de limite par lésion – ajustement rétrospectif 2022 » et pour tout autre formulaire requis par la CNESST;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 13 septembre 2021 et en recommande l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité de vérification;

IL EST :

***Résolution CA CISSSLAN-2020/09-200***

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest  
APPUYÉ PAR : Mme Lucie Tremblay

*« DE fixer, pour l'année de cotisation 2022, le choix de limite par lésion à l'équivalent de neuf (9) fois le salaire maximum annuel assurable;*

*D'autoriser Mme Julie Trudel, directrice adjointe des ressources financières, à transmettre le formulaire requis à la CNESST. »*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**17. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC) – REHAUSSEMENT DE LA MISSION GLOBALE**

M. Stéphane Mercier présente le dossier et répond aux questions des membres.

À la suite d'un questionnement, Monsieur Mercier confirme qu'il devrait effectivement y avoir un critère de financement pour les organismes communautaires qui desservent une clientèle dans les deux langues. Il en prend bonne note et apportera cet argument à la TROCL.

CONSIDÉRANT les orientations ministérielles telles qu'elles sont libellées au Programme de soutien des organismes communautaires;

CONSIDÉRANT le cadre de financement régional négocié dans Lanaudière et conjointement approuvé, en juin 2016, par le conseil d'administration du CISSS de Lanaudière et la TROCL;

CONSIDÉRANT les orientations récentes du Ministère en regard des sommes accordées le 29 juin dernier par la sous-ministre adjointe, madame Chantal Maltais;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier réalisée par la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique et la Direction des ressources financières du CISSS de Lanaudière;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2020/09-201**

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest  
APPUYÉ PAR : Mme Thérèse Joly

*« D'autoriser la présidente-directrice générale du CISSS de Lanaudière à procéder à la répartition de l'enveloppe budgétaire du rehaussement à la mission globale du financement 2021-2022 au programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) comme elle a été déterminée;*

*D'autoriser le paiement des sommes aux organismes communautaires pour l'année 2021-2022 selon la répartition présentée. »*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**18. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 15 novembre 2021 (séance publique annuelle d'information et séance ordinaire).

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20h30.

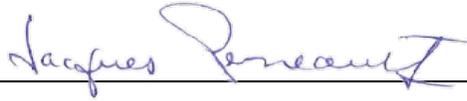
IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2021/09-202**

PROPOSÉ PAR : Mme Lucie Tremblay  
APPUYÉ PAR : Mme Thérèse Joly

« DE lever la réunion. »

**Adopté le 15 novembre 2021**



Jacques Perreault  
Président du conseil d'administration



Maryse Poupart  
Présidente-directrice générale et secrétaire

**Pièces jointes :**

- Résolutions n° CA CISSSLAN-2021/09-188 à CA-CISSSLAN 2021/09-197
- Tableau de la répartition du rehaussement récurrent à la mission globale 2021-2022